CTSD du Loiret

05/03/2019

Déclaration préalable

Monsieur le Directeur Académique,

Le 8 février, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* vous a écrit pour vous alerter solennellement sur la dégradation très nette des relations entre la DSDEN et les représentant·e·s des personnels quant à l'examen des dernières mesures relatives à la carte scolaire du Loiret par le CTSD du 6 février et aux conditions dans lesquelles les représentant·e·s ont dû le préparer.

Les vacances scolaires ne nous ont pas permis de nous rencontrer depuis pour parler des problèmes que nous soulevions dans ce courrier du 8 février, et notre déclaration préalable lors du CDEN du 26 février est revenue dans les mêmes termes sur les problèmes soulevés dans ce courrier puisque vous n'y aviez pas répondu.

Au CDEN, vous avez dédaigneusement refusé de répondre si peu que ce soit aux déclarations préalables des différentes organisations. Que vous refusiez de le faire quand elles mettent en cause les choix politiques du gouvernement, cela peut s'entendre. Mais que vous balayiez d'un geste les remarques touchant le fonctionnement des services de la DSDEN que vous dirigez et votre propre attitude face aux représentant·e·s des personnels est inadmissible !

Encore en CAPD, vous avez répondu aux déclarations préalables : « *Vous avez fait un certain nombre de déclarations sur lesquelles il ne nous incombe ni jugement, ni réponse* ». Si nous n'entendons pas directement vous influencer dans des décisions qui restent votre prérogative, nous attendons un argumentaire, un travail coopératif avec nous, organisations syndicales, et ne souhaitons plus rester dans le rôle que vous semblez vouloir nous concéder celui de lecteurs passifs et obéissants de diaporamas certes bien conçus mais qui ne nous permettent pas d'évoquer les situations difficiles.

Ayez confiance en nous, et pour une école de la confiance ne nous cachez pas les vérités pas toujours bonnes à dire : nous ne sommes pas des enfants, nous savons que le père Noël n'existe pas, mais ceux qui ont ce qu'il faut sauront coopérer pour aider les moins armés ; encore faut-il pouvoir communiquer et se concerter avec pédagogie sur ces sujets.

Souvent il nous arrive, à nous qui sommes mandaté·e·s par nos syndicats respectifs, de parler de la colère des personnels. Vous avez prouvé que cette colère peut s'exprimer directement car il est rarissime qu'un représentant syndical lève la voix et parte en claquant la porte avant la fin de la réunion.

Curieusement, la préparation de la rentrée dans les collèges et segpa du Loiret, elle, a fait l'objet d'échanges constructifs, où nous avons apprécié l'attention des services à chaque situation particulière, où le facteur humain a été pris en considération autant que possible aussi bien pour les mesures de carte scolaire que pour les compléments de service, par exemple en tenant compte de l'existence d'un personnel contractuel, de volontaires, de temps partiels, et d'autres échanges concrets avec les chefs d'établissement.

Cela prouve qu'il est encore possible de travailler dans de bonnes conditions de sérénité, de respect et même de confiance y compris dans un cadre contraint. Par conséquent il n'y a pas de raison que cela ne soit pas possible dans tous nos échanges avec les services de la DSDEN et vous-même.